

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : [22/12/2022](#)

Date de convocation : 6 décembre 2022  
Date d'affichage : 6 décembre 2022

Séance du 14 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 23  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE.

**Procurations de** : Jean-Luc BOREL à Rose-Marie DUMONTIER, Jean-Marc BRABANT à Marc DUVAL, Romain BRETE à Bernadette VITALE, Mariane DOMEIZEL à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

**Absents et excusés** : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Jean-François LOVISOL, Michel PARTAGE, Serge ROBIN.

Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-112**  
**Approbation du rapport d'activités du SMAVD – 2021**

**Rapporteur : Jean-Louis Robert**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du SMAVD ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations. Elle est membre du SMAVD et à ce titre est destinataire de son rapport d'activités annuel 2021. Il y a lieu que le conseil communautaire de COTELUB soit informé de ce rapport.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- De prendre acte du rapport annuel du SMAVD ;
- D'émettre un avis favorable sur le rapport du SMAVD ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

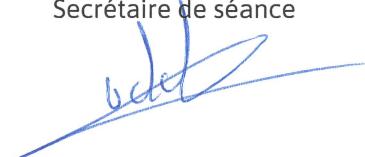
- **De prendre** acte du rapport annuel du SMAVD ;
- **D'émettre** un avis favorable sur le rapport du SMAVD ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Bernadette Vitale  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,  
Président